

Réponse de Monsieur Yannick Jadot – 1 avril 2022

L'engagement des bibliothécaires pendant la crise de la COVID 19 a permis de maintenir l'ouverture des médiathèques et des bibliothèques universitaires et l'accès au savoir et à la culture. Il faut saluer, à cet égard, la réactivité des associations professionnelles pour trouver des solutions avec les tutelles (<https://www.biblio-covid.fr/>), alors même que certaines décisions gouvernementales manquaient de cohérence. L'action d'un gouvernement écologiste sera, pour sa part, résolument fondée sur la concertation avec les acteurs de la culture et de l'éducation, comme sur la confiance accordée aux collectivités territoriales et aux présidences des universités.

Les enjeux sont majeurs : l'accès au livre et à la lecture, l'apprentissage du français et des langues, la citoyenneté (éducation aux médias), la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, le plaisir de faire et de jouer (fablab...), la réussite étudiante, la construction de communs des savoirs et de la recherche, autant de thèmes que peuvent porter à des titres divers médiathèques et bibliothèques à travers le premier maillage culturel de France (16 000 médiathèques) et à travers la présence sur tous les campus des BU.

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, issue de la proposition de la sénatrice Sylvie Robert soutenue par les parlementaires écologistes, marque une étape notable. Pour ce qui est de la lecture universitaire, la reconnaissance du travail fourni par les professionnels se lit dans la place que les bibliothécaires prennent sur le dossier de la science ouverte ou dans celui de l'accueil et de la formation (Learning centres).

Soutien et développement des bibliothèques

Quels soutiens apporterez-vous aux politiques de Lecture Publique locales et aux bibliothèques universitaires afin d'accompagner la construction, la rénovation et la mise en réseau de bibliothèques ?

Les bibliothèques publiques : Il va sans dire qu'un gouvernement écologiste maintiendra le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD), qui est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne des bibliothèques municipales et intercommunales et des bibliothèques départementales. En outre, le dispositif des contrats territoires-lectures sera conforté, parce qu'il cible en priorité les publics éloignés ou empêchés.

Les collectivités engagées dans des extensions d'horaires d'ouverture ou dans des CTL jusqu'en 2022 verront l'aide de l'Etat poursuivie, pour autant que l'action conduite soit dûment justifiée.

Le gouvernement écologiste, enfin, ciblera des territoires prioritaires (ruraux, urbains ou dans les Outre-Mers), pour épauler les collectivités qui font face à des enjeux multiples. Pour ce faire, il portera le concours particulier relatif aux bibliothèques à 120 millions d'euros.

Du point de vue de la mise en réseau, l'article 12 de la nouvelle loi modifie le Code général des collectivités territoriales, en mettant en avant la coopération intercommunale :

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique.

Les DRAC appuieront par leur expertise les collectivités dans ces mises en place, y compris en soutenant la complémentarité de l'échelon EPCI avec l'échelon départemental.

Les bibliothèques universitaires

Trop de bibliothèques universitaires sont encore des passoires thermiques ou présentent encore des espaces qui ne correspondent pas aux besoins contemporains (absence de prises...). Le gouvernement écologiste s'engagera dans un plan de restructuration de ce type de bâtiments dans le cadre de la mandature. Car il faut rappeler que l'offre même de bibliothèques universitaires largement ouvertes et répondant aux besoins est un outil efficace pour la réussite du plus grand nombre.

Du point de vue de la gouvernance documentaire des universités, un bilan devra être tiré sur deux points : l'impact de la constitution des établissements expérimentaux, ainsi qu'une analyse des relations liant les universités aux hôpitaux.

Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour veiller à la liberté et à la gratuité d'accès des bibliothèques ?

La loi de décembre consacre la gratuité d'entrée dans les bibliothèques et la gratuité de consultation des collections : il faut s'en réjouir. Sans qu'il soit possible d'interférer dans le principe de la libre administration des collectivités territoriales, le gouvernement écologiste sera favorable aux projets de contractualisation avancés par les collectivités, qui incluront l'inscription gratuite aux services.

L'accès, c'est aussi l'accessibilité. Un bilan du dispositif Platon ([exception handicap au droit d'auteur](#)) devra être tiré, pour cerner les marges de progression. On doit également penser à la situation des personnes hospitalisées, comme à celle des personnes détenues, ainsi qu'à l'accueil des réfugiés. En la matière, un état des lieux sera établi, pour, ensuite, concevoir avec les acteurs des propositions concrètes.

Respect du pluralisme et lutte contre la censure

La loi votée en décembre constitue une avancée sans conteste : pour la première fois, l'exigence de pluralisme et de diversité des collections ainsi que la responsabilité des professionnels dans la définition et la mise en œuvre d'une politique documentaire sont proclamés. L'exemption de "toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales" devient un principe protégé par la loi. Le gouvernement

écologiste sera extrêmement vigilant sur ce point et luttera contre toutes les discriminations (religieuses, liées au genre, à l'orientation sexuelle, racisme et antisémitisme...)

Le gouvernement écologiste soutiendra aussi les acteurs qui brisent les enclosures numériques, en créant des communs des savoirs (Wikimédia, OSM...). Ce faisant, il les incitera à coopérer avec les médiathèques, avec les bibliothèques, parce que les enjeux de littérature numérique, de diffusion des connaissances et de citoyenneté sont liés.

Enfin, du côté de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le gouvernement écologiste ne signera pas un nouveau contrat avec Elsevier pour la Freedom complete collection, liant d'autorité les universités, au mépris de leur autonomie, pour des sommes considérables. Pour partie, les sommes ainsi dégagées pourront alimenter le développement de la Science ouverte et la biodiversité.

Statuts et évolution de la profession

Comme Yannick Jadot le déclarait sur Acteurs publics, le 28 février 2022, : « Nous sommes attachés au modèle d'une fonction publique de statut. Il s'agit là d'une garantie démocratique et méritocratique. Tous les emplois permanents de la fonction publique ont donc vocation à être pourvus par des agents titulaires recrutés par voie de concours. L'existence de personnels contractuels dans nos fonctions publiques est possible pour autant que le principe général ci-dessus est respecté. Nous reviendrons donc sur les hypothèses d'élargissement ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique qui sont, dans la pratique, autant de facteurs de rigidité tant il est difficile de faire évoluer de façon dynamique les carrières de personnels placés sous des statuts différents pour des métiers identiques. Plus généralement, nous mettrons fin à la précarisation qui a lieu dans des secteurs entiers de notre fonction publique en mettant fin au court-termisme, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la recherche. »

Par ailleurs, le gouvernement écologiste dégèlera le point d'indice, bloqué depuis trop longtemps.

Sur la question des référentiels des compétences (FPT et FPE), le gouvernement écologiste s'appuiera sur les associations professionnelles, les syndicats, les élus et les gouvernances des universités pour les mettre à jour, par le biais de concertations.

Pour ce qui est des territoires ultramarins, des adaptations sur les formations, recrutements, ... seront mises en place. L'échelon régional, du reste, constituera un véritable échelon de diagnostic et de proposition.

Le gouvernement écologiste participera aussi à la reconnaissance de la filière culturelle de la fonction publique territoriale et à la reconnaissance des cadres de la fonction publique d'Etat. La réforme de la haute fonction publique par le gouvernement actuel les a omis. Pourtant, les cadres de bibliothèque FPT et FPE sont bien dans leur temps et prêts à prendre des responsabilités : les promotions de l'INET ou de l'ENSSIB portent comme nom Cabu, Méditerranée, Augusta Braxton Baker ou Gisèle Halimi. Cette

reconnaissance passera par une refonte des corps des conservateurs d'État et territoriaux des bibliothèques, sur le modèle des conservateurs du patrimoine (avec trois grades pour un unique corps).

Enfin, un bilan annuel sera tiré sur les deux versants (FPE et FPT), pour prendre acte des progrès en matière de ressources humaines et des problèmes éventuels.